

# **OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION FEDER DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER PACA 2007-2013**

(A RETOURNER OBLIGATOIREMENT SIGNE)

Les règlements communautaires imposent aux États membres certaines obligations pour le versement des aides de l'Union européenne. En conséquence, le porteur de projet bénéficiaire de l'aide attribuée partiellement ou en totalité doit s'engager, sauf renonciation expresse à cette aide, à respecter les obligations ci-après qui seront reprises dans l'arrêté ou la convention attribuant l'aide européenne :

Je soussigné.....,représentant légal de.....  
m'engage, à réaliser le projet faisant l'objet de la demande de subvention dans les conditions énoncées ci-après :

## **1 – Contrôle**

Je m'engage à me soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de ma comptabilité, effectué par le service instructeur, par toute autorité commissionnée par le préfet ou par les corps d'inspections et de contrôle nationaux ou communautaires. A cet effet, je m'engage à présenter aux agents du contrôle tous documents et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues.

## **2 – Le plan de financement – Aides publiques :**

Je m'engage, afin que l'autorité de gestion du PO FEDER PACA puisse répondre à ses obligations communautaires, à transmettre au service instructeur, dès réception, et au plus tard un an après la Commission Régionale de Programmation<sup>1</sup>, les décisions relatives aux aides publiques sollicitées (notification des aides nationales et délibérations des collectivités locales, ou autre) et à l'informer au plus tôt de l'encaissement de celles-ci, ces encaissements devant être antérieurs au solde de la subvention européenne.

Si le plan de financement initial venait à être modifié, j'en informerais le préfet qui ferait procéder au réexamen du dossier par le comité de programmation, le taux maximum d'aide publique autorisé par les règles fixées dans le Programme Opérationnel (PO) PACA et le Document de Mise en œuvre du PO (DOMO) devant être respecté.

Je prends note que l'aide attribuée par le FEDER ne peut excéder le taux défini par les règles fixées dans le PO PACA et le DOMO.

La non attribution d'une aide publique peut entraîner la réduction ou la suppression de l'aide FEDER.

## **3 – Les dépenses éligibles :**

Je dois informer le service instructeur du début d'exécution du projet.

Je prends note que ne peuvent être incluses dans l'assiette de la subvention que les dépenses acquittées pendant la période d'éligibilité figurant dans l'arrêté attributif ou la convention et conformément aux règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil du 05 juillet 2006 et du décret n°2007-1303 du 03 septembre 2007.

## **4 – Le paiement de l'aide communautaire :**

---

<sup>1</sup> Exception faite pour les décisions pluriannuelles qui devront être fournies annuellement conformément à la lettre d'intention

Pour le paiement de l'aide communautaire (*qui intervient en fonction de la disponibilité des crédits communautaires*) :

- je déposerai à l'appui des demandes de paiement d'acomptes auprès du service instructeur,

- une lettre de demande de versement datée et signée rappelant la référence de la convention ;
- une attestation signée par le bénéficiaire certifiant la réalisation de l'opération conformément au dossier et à la convention attributive de subvention
- un état récapitulatif des dépenses acquittées, par postes de dépenses, décomposé en tranches annuelles et visé par le bénéficiaire et l'autorité comptable de la structure ;
- l'ensemble des pièces justificatives et factures acquittées ;
- le cas échéant, les pièces relatives aux marchés publics ;
- le cas échéant, les justificatifs des mesures prises en matière d'information et de publicité ;
- le cas échéant, un point de situation sur les indicateurs

- je déposerai la demande de paiement du solde dans les trois mois maximum à compter de date de fin d'éligibilité des dépenses, accompagnée en complément des pièces précédemment citées :

- un compte rendu d'exécution physique de l'opération, incluant les indicateurs ainsi que les engagements du bénéficiaire en matière de politiques communautaires et de critères d'écoconditionnalité ;
- en cas de marché public, le procès-verbal de réception des travaux, une note récapitulative de l'ensemble des marchés, le décompte général définitif (DGD) ;
- un état récapitulatif certifié exact par le bénéficiaire et l'autorité comptable, attestant de la perception de la totalité des autres cofinancements prévus à l'annexe technique et financière, sur la base du modèle joint à annexe.
- le cas échéant, les pièces probantes attestant les recettes générées par le projet.
- les justificatifs des mesures prises en matière d'information et de publicité ;
- les justificatifs du respect des critères d'éco-conditionnalité.

## **5 – La réalisation du projet :**

J'informerai le service instructeur régulièrement de l'avancement de l'opération. Le calendrier qui sera communiqué relatif à la remontée des factures et autres justificatifs certifiés de dépenses ainsi qu'aux autres indicateurs d'objectifs de réalisation et indicateurs de suivi du déroulement du projet devra être respecté.

En cas de modification du plan de réalisation, j'informerai le service instructeur dans les plus brefs délais avec communication des éléments. Si le projet était abandonné, j'en informerai aussitôt le service instructeur.

## **6 - Comptabilité de l'opération :**

Une comptabilité séparée sera tenue ou selon une codification comptable adéquate.

Un système extra-comptable par enlèvement des pièces justificatives peut être retenu.

## **7 – Publicité :**

J'assurerai la publicité de la participation européenne selon les dispositions prescrites par le règlement communautaire n° 1828/2006 du 18 décembre 2006.

Par ailleurs, j'autorise la publication par l'autorité de gestion des informations concernant mon projet cofinancé : nom du bénéficiaire, intitulé de l'opération et montant du financement public alloué.

**8 - Respect des politiques communautaires :**

Je devrai respecter les politiques communautaires (qui me sont opposables) et notamment les règles de concurrence et de passation des marchés publics, la protection de l'environnement, l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Je m'engage à ne pas tirer parti de l'aide attribuée pour pratiquer des prix anormalement bas et plus généralement à ne pas détourner la clientèle des entreprises concurrentes par l'octroi d'avantages anormaux par rapport à ceux consentis habituellement.

**9 – Respect des critères d'écoconditionnalité :**

J'ai bien pris connaissance du « Guide à destination des porteurs de projet : prise en compte de l'environnement dans votre projet » du PO FEDER PACA.

Après avoir renseigné le questionnaire relatif notamment à la prise en compte de l'environnement (en annexe du dossier de demande de subvention) à l'aide de ce guide, je m'engage à respecter a minima les conditions d'éligibilité spécifiques aux types d'action financées dans mon projet.

En cas de décision positive d'attribution d'une subvention européenne au titre du FEDER, l'application de la priorité transversale environnement à mon projet, ainsi que les pièces justificatives que j'aurai à fournir pour en attester, seront détaillées dans l'annexe technique et financière qui fait partie de la convention attributive de subvention.

Date :

Nom, cachet et signature du représentant légal